



Demande de visa

Par JANZI

Bonjour,

J'ai vécu en France pendant 1an.

Aujourd'hui je suis rentré en Côte-D'Ivoire.

Je souhaite faire une demande de visa pour aller voir ma compagne française avec qui je suis pacsé.

Je voudrais savoir svp si étant pacsé avec une française, je peux demander un visa "conjoint de français" ?

Est ce que pour le visa, conjoint correspond à mariage et pacs?

Merci d'avance.

Par isernon

bonjour,

en droit français, le terme de conjoint s'applique à une personne mariée.

dans le cas du pacs, il s'agit de partenaires.

Si vous êtes partenaire d'un Français, vous pouvez obtenir une carte de séjour vie privée et familiale. Vous devez prouver l'ensemble des points suivants :

- Conclusion d'un Pacs: Pacs : Pacte civil de solidarité
- Réalité de la relation avec votre partenaire
- Ancienneté de votre vie commune en France (au moins 1 an, sauf exceptions)

dans votre situation, la condition de vie commune en France semble faire défaut.

salutations

Par JANZI

Merci beaucoup pour votre retour.

J'ai travaillé pendant un an en france, d'octobre 2022 à octobre 2023, de janvier à octobre 2023 on a vécu ensemble, nous nous sommes pacsés en mars 2023.

J'envisage juste retourner pour les fêtes de fin d'année et la procédure de visa pour un conjoint de français est beaucoup plus simple, raison pour laquelle, elle m'a intéressé.